

Du lien social au mouvement social

Par Roger SUE, sociologue, professeur à la Faculté des sciences humaines et sociales de l'Université
Paris V - Sorbonne

Par son ampleur et sa profondeur, l'évolution du lien social crée une nouvelle dynamique sociale qui traverse l'ensemble de la société. Sans ce terreau qui irrigue de plus en plus les rapports sociaux, sans ce grand mouvement social, on ne pourrait comprendre l'irruption et la vitalité de ce que l'on appelle désormais "les nouveaux mouvements sociaux" qui lui donnent une expression publique. Face à des syndicats sur le déclin, enfermés dans une logique de centrale ouvrière, réduits à des positions défensives, apparaissent de nouveaux acteurs sociaux qui balayent largement le spectre social, économique et même politique.

Un nouveau modèle d'intervention sociale ?

Ces mouvements doivent une bonne partie de leur succès à leur mode d'organisation. La forme importe ici autant que le fond. Souples, faiblement institutionnalisés, fonctionnant sur le mode du réseau, du forum permanent et de la démocratie directe, largement ouverts sur l'extérieur, procédant par agglomération plutôt que par affiliation, ces mouvements ont spontanément adoptés le modèle de l'association et de la coordination. C'est pourquoi ils sont directement en prise avec un large public qui se reconnaît dans ce mode de fonctionnement, volontiers qualifié de "citoyen". A l'image d'une démocratie qu'ils voudraient grande nature. On se souvient de l'impact des manifestations organisées par les associations-coordinations de lycéens, d'infirmières, le lancement des grandes grèves de 1995 ou plus récemment, le vaste mouvement populaire anti-Le Pen, au lendemain du premier tour de la dernière élection présidentielle. Dans la plupart des cas, ces mouvements rassemblent bien au-delà de leurs rangs et recueillent le soutien et la sympathie d'une très large partie de la population. Comme si la société civile secrétait spontanément ses propres formes de représentation et d'expression. Il y a là un mode d'organisation qui court-circuite les formations traditionnelles et les corps constitués, en renouvelant tout à la fois : les modes

de communication ("l'hacktivisme" sur Internet)¹, d'implication (solidarité plutôt que concurrence entre les mouvements), de participation (pas d'obligation d'adhésion, engagement conditionnel) et d'expression (manifestations, sit-in, rondes, cibles précises, fêtes, parades, etc.). On assiste à un bouleversement à la base des formes de l'intervention sociale et politique. Par effet de contagion, la diffusion du lien d'association est en train de remodeler les modèles habituels de représentation, d'organisation sociale et de fonctionnement des institutions. Là se trouve en tout cas un mouvement social qui n'en est qu'à ses débuts mais qui contient un incontestable potentiel démocratique, malgré toutes les imperfections, les flottements, voire les dérives, des grands commencements.

Le succès des nouveaux mouvements sociaux tient aussi à la mise en débat public de sujets de société traditionnellement réservés à la classe politique, partis politiques ou pouvoirs publics. Que ce soit le chômage, la précarité, la pauvreté et l'exclusion, l'environnement et le développement durable, la mondialisation, les droits de l'homme, le droit au logement ou encore la lutte contre les grandes pandémies comme le Sida. A chaque fois, on retrouve des collectifs associatifs, eux-mêmes organisés en grandes coordinations associatives qui ouvrent largement le débat public et offrent un espace de délibération autant que de contestation. Ces coordinations qui se défendent de faire de la politique, permettent en réalité de faire de la politique autrement, en la rendant plus accessible, plus proche du vécu et du quotidien. Elles rétablissent la dimension participative de la politique, active ou par procuration, elles suggèrent une réappropriation par la société civile des sujets qui sont les siens. Par leur résonance dans les médias, elles sont de plus en plus en mesure de peser sur l'agenda politique et sur ce qui fait l'actualité. La qualité de l'environnement, le développement durable ou la mondialisation sont typiquement des sujets qui ont été imposés par les associations et les ONG et qui ont conduits à l'organisation de grands sommets internationaux. On en critique un peu vite les faibles retombées et le manque d'efficacité. Les grandes manifestations mondiales serviraient surtout d'exutoire à une contestation protéiforme et peu à la construction de réelles alternatives. Il n'empêche que lorsque les mouvements pour une autre mondialisation, du type Attac, lancent le forum social de Porto Alegre qui fait la une de l'actualité en lieu et place du forum économique de Davos, ils

¹ Hacktivisme : de hacker et d'activisme, utilisation militante de l'Internet.

déplacent un débat technocratique sur le terrain politique et démocratique, et remportent une victoire politique dans l'opinion qui n'est pas seulement symbolique. Les gouvernements comme les entreprises doivent désormais tenir compte de cette opinion et de l'ébauche de constitution d'une société civile à l'échelle mondiale. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, ne déclarait-il pas que son organisation devait être "un pont entre la société civile et les gouvernements" et qu'il fallait songer à instituer une "deuxième chambre" pour les représentants des associations et des grandes ONG. On n'est plus dans le simple contrepouvoir ou le seul lobbying, mais dans la construction d'un nouveau partenariat politique.

Le mondial et le local

Cette face la plus visible des nouveaux mouvements sociaux ne doit pas être dissociée de l'action des mouvements et associations à la base, enracinés dans la vie locale. Au mouvement par le "haut" correspond un mouvement par le "bas". Il est surprenant que la plupart des observateurs ne perçoivent pas mieux l'unité de mouvement entre la petite association et la grande ONG. Même type d'organisation, mêmes valeurs, mêmes modes d'expression d'un lien social commun qui se diffuse de la base au sommet. L'association n'a pas de frontières. De ce point de vue, le symbole de Porto Alegre est à double détente. Haut lieu des alter-mondialistes luttant pour une autre gouvernance mondiale, la ville est aussi un laboratoire d'idées et d'expériences pratiques de démocratie participative dont le budget participatif, par la mobilisation collective qu'il suscite, est le fleuron. De proche en proche, cette "expérience" locale a gagné plus de 497 communes de l'État du Rio Grande do Sul qui ont été à la base de la conquête du pouvoir par le nouveau président brésilien Lula da Silva. Un exemple qui donne à réfléchir.

En France, personne ne conteste que l'animation de la vie locale, sociale, culturelle ou politique, repose en grande partie sur le tissu associatif. Les projets de loi visant à "associer" les citoyens aux décisions locales se succèdent et consacrent autant qu'ils renforcent cette effervescence associative. En peu de temps, la démocratie locale (dite de proximité) a gagné de nouveaux espaces. Ainsi, dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999 -dite loi "Voynet"-

l'échelon du "pays" est-il particulièrement valorisé. Le "pays" devient le lieu où s'élaborent les projets associant villes et campagnes et où se concrétisent les contrats de plan État-Région, donc une instance régionale de première importance. Mais ces "pays" ont une originalité qui les distinguent des autres collectivités locales. Ils ne sont pas le produit d'un découpage administratif. Ce sont à l'inverse les "forces vives" d'un territoire, réunissant partenaires économiques et sociaux, qui décident de former un ensemble cohérent et se dotent d'un organe administratif qui en est le prolongement exécutif. Quand on connaît le poids et l'influence des associations dans ces "pays" qui s'autogèrent sur le mode du partenariat et de la démocratie directe, on mesure l'ampleur du changement. Surtout pour une nation comme la France où l'échelon territorial est conçu comme une circonscription gérée conjointement par des administrations centrales et locales toutes puissantes et par des élus ; les associations restent généralement en lisière dans une fonction essentiellement consultative. Cette inversion qui fait de la société civile le promoteur de son propre territoire, de sa gestion et de son administration, donne aux mouvements citoyens et aux associations une plus grande reconnaissance et une meilleure visibilité qui devraient attirer de nouvelles vocations. Il en va de même avec l'institution de conseils de quartier dans les communes (voir la campagne "Avez-vous dit votre dernier mot ?" dans la région parisienne) ou avec le projet d'organiser des référendums d'initiative locale dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation. Là encore, c'est le résultat du travail associatif qui finit par imposer, souvent contre l'inertie et la mauvaise volonté des élus en mal de pouvoir, une démocratie de proximité que la loi entérine et généralise. Les avancées démocratiques sont toujours une conquête des citoyens et de leurs porte-parole directs.

Une certaine image de la France

Il faut bien reconnaître que la dynamique associative est impressionnante et que l'essor des associations ne se dément pas. Elles sont partout, occupent tous les terrains y compris le terrain de l'économie (voir chapitre suivant), au point que même le Conseil d'État les décrit en ces termes: "Le champ d'intervention du monde associatif a connu une telle extension qu'aucun pan de la vie en société ne lui échappe aujourd'hui : à maints égards, le domaine associatif est aujourd'hui si large qu'il tend à s'approcher de celui, universel, de

l'État.¹ Il se crée en effet plus de 200 associations par jour en France, à ce rythme, le nombre d'associations atteindra et dépassera le million très prochainement. Si environ un français sur deux adhère formellement à une association, ils sont près de 80% à participer d'une manière ou d'une autre à la vie associative, en donnant du temps ou de l'argent. Aucune forme d'organisation publique ou privée ne peut prétendre aux mêmes scores.

Au-delà des aspects quantitatifs, l'évolution de la composition sociale des adhérents aux associations n'est pas moins révélatrice. Traditionnellement, la vie associative fait plus de place aux hommes, diplômés et d'un certain âge. Or, selon l'INSEE, entre 1983 et 1996 s'est produit un étonnant rattrapage des couches de la population les moins concernées. Les femmes comme les jeunes ont pratiquement comblé leur retard et se situent désormais dans la moyenne de la participation générale, même s'il subsiste toujours une prime aux plus diplômés. Ce qui traduit effectivement une plus grande diffusion de l'adhésion aux associations mais surtout une composition sociologique qui reflète assez fidèlement la population dans son ensemble. Les associations sont même les seules organisations aussi proches de l'image du pays. Elles sont assez représentatives sociologiquement de la population, ce qui n'est vrai d'aucune autre organisation. La montée du lien d'association se vérifie ici dans cette évolution aussi bien quantitative que qualitative de la participation aux organisations associatives.

Il faut y ajouter les innombrables associations de fait qui répondent à l'esprit de la loi de 1901 sans éprouver le besoin de faire une déclaration en bonne et due forme. Dans les quartiers, dans les immeubles -comme en témoigne, par exemple, la formidable réussite de l'opération "immeubles en fête" mobilisant plus de deux millions de personnes à travers le pays- des individus s'associent pour des loisirs, pour se rendre des services (les Sel, les réseaux d'échange réciproques de savoir et autres), pour défendre une cause, pour se constituer en collectifs d'usagers, pour faire valoir des droits, etc. Mais, quelle que soit la nature de l'activité, l'association est d'abord perçue comme le meilleur moyen de faire vivre le lien social et de le renforcer. La forme associative tend de plus en plus à se confondre avec l'idée que l'on se fait du lien social. De fait, l'association devient une sorte d'acte réflexe, une forme "naturelle" de sociabilité qui fait le pont entre la sociabilité privée et la

¹ "Les associations et la loi de 1901, cent ans après", Conseil d'État, *Rapport public*, 2000.

sociabilité publique. Contre les frontières étanches entre la sphère privée, cantonnée à l'entre-soi, et des institutions délimitant un champ public, l'association est une interface qui en assure une circulation permanente, qui donne à chacun une possibilité d'accès au public et reconnaît le citoyen en tout individu. L'association devient clairement une forme générique de lien social, son prototype qui part de la sphère de l'intime et que l'on cherche à étendre à l'ensemble des rapports sociaux.

Un imaginaire porteur d'avenir ?

En ce sens, et c'est loin d'être indifférent pour l'avenir, l'association projette un imaginaire très puissant, et même une sorte d'idéal de la vie en société que les pouvoirs publics s'obstinent (délibérément ?) à ignorer. Pourtant, que de vertus ne prête-t-on pas à l'association, en dépit de scandales retentissants (comme celui de l'ARC) dont on pouvait craindre qu'ils nuisent durablement à l'image de la vie associative. Les enquêtes en font régulièrement le panégyrique. L'une des plus récentes confirme que l'association est de très loin l'institution qui recueille la plus grande faveur des français : 95% d'entre eux en ont une bonne opinion et seulement 3% une mauvaise (cf. tableau). Dans la foulée, ils sont également 95% à les juger utiles, 86% dynamiques, 83% compétentes, 83% dévouées à l'intérêt général, 79% efficaces, 74% proches des gens, 69% honnêtes, 68% démocratiques, 65% d'organisation souple, mais ils sont en revanche plus réservés sur la question de la transparence qui ne rallie que 44% des suffrages.

D'une manière générale, avez-vous une très bonne opinion, une assez bonne opinion, une assez mauvaise opinion ou une très mauvaise opinion... ?

	Bonne opinion	Mauvaise opinion	NSPP
Des associations	95%	3%	2%
Des scientifiques	90	7	3
Des intellectuels, des artistes	84	12	4
Des entreprises privées	83	13	4
Des services publics	74	25	1
De l'armée	73	22	5
Des élus locaux	66	30	4
Des Églises	62	30	8
Des syndicats	56	39	5
Du gouvernement	54	43	3
Des médias	54	44	2
De la justice	52	46	2
De la haute fonction publique	51	43	6
Des marchés financiers	50	33	17

Sondage CSA, 8-9 novembre 2000. Pour des résultats détaillés, voir *L'image de la vie associative en France 1901-2001*, Paris, Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, 2001.

Cet imaginaire de l'association se prolonge dans le désir et dans la volonté affichée de participation, ce qui ne veut pas dire que l'on passe nécessairement à l'acte. C'est d'ailleurs toute l'ambiguïté. Mais ces clichés inlassablement répétés qui stigmatisent le désintérêt pour la politique en général, l'absence de sens civique, le peu de goût pour la chose publique entraînant une attitude de retrait sur la vie privée, doivent être rectifiés. Ce sont les formes

de l'engagement (associé pour un temps plutôt qu'affilié pour toujours) et les représentations de l'action politique (agir ici et maintenant plutôt que s'en remettre à un parti politique ou à une organisation tutélaire) qui ont changé et que l'on mesure mal. En un sens, jamais le désir d'agir par soi-même n'a été aussi fort, contre toute forme de délégation. C'est particulièrement vrai pour les jeunes dont le mode de sociabilité en réseau est très proche de l'association. Ils investissent leurs propres associations (développement des associations étudiantes et du réseau Animafac par exemple), ils s'engagent comme leurs aînés, mais ils manifestent et participent beaucoup plus que d'autres quand il s'agit de défendre des grandes causes. Trois jeunes sur quatre plébiscitent la participation associative alors qu'ils sont dans l'ensemble extrêmement réticents à l'idée d'une participation à un parti politique. Cela ne fait certes pas un grand événement du type 68, mais une série d'événements qui témoignent périodiquement d'un très réel potentiel de mobilisation et d'un désir de participer à défaut de s'engager formellement.

Enfin, il conviendrait de prendre la mesure de l'incidence de ce développement associatif à l'intérieur des organisations non associatives. La mise en cause de l'autorité dans une institution comme l'école provient, pour une part, de l'attente des jeunes d'être reconnus comme individus à part entière, d'être consultés sur l'ensemble de la gestion d'un établissement, d'être de vrais partenaires, *associés* et acteurs de l'institution. On pourrait aussi bien prendre l'exemple des services publics où de sujets en usagers et d'usagers en clients, on en vient à considérer le public comme associé, partenaire et même "co-producteur" d'un service. L'évolution du traitement des patients dans les hôpitaux, en dépit des sous-effectifs chroniques, est exemplaire de ce point de vue. Ce n'est certes qu'un début. Mais, au-delà des mouvements sociaux en tout genre, le mouvement social général, suscité par la diffusion du lien d'association, a pour vocation de renouveler l'ensemble des formes de la vie sociale.

Vers le partenariat politique

Pour autant, le succès grandissant des mouvements sociaux suscite nombre d'interrogations. La première est celle du décalage entre des minorités actives et une participation qui, hors événements exceptionnels, est encore loin d'être massive. Entre

l'image idyllique qui ressort de l'association et la réalité de la participation, il y a un large déficit que les associations ne parviennent pas à combler. En clair, les mouvements sociaux tardent à capter, à capitaliser, à organiser et à représenter le mouvement social dans toute son ampleur. Ce n'est certes pas nouveau, mais plus les associations auront de l'emprise sur le terrain socio-politique, plus se poseront avec acuité les questions de leur légitimité (pourquoi cette association plutôt qu'une autre ?) et de leur représentativité (qui représente qui ?).

Les raisons du "déficit" de participation sont multiples. Pour une part, elles incombent aux mouvements eux-mêmes. Est-on sûr que les associations sachent toujours faire vivre ce lien d'association tant valorisé ? La démocratie interne est-elle toujours bien respectée ? La transparence de la gestion est-elle toujours de mise ? L'expression individuelle est-elle toujours possible ? Les rapports entre professionnels permanents, militants réguliers et participants occasionnels sont-ils toujours bien équilibrés ? Le risque de notabilisation des responsables est-il toujours écarté ? Toutes ces questions interpellent les associations qui doivent approcher au plus près du modèle démocratique dans l'esprit du public, *a fortiori* si elles prétendent diffuser ce mode de rapport social dans la société. Plus le processus d'individualisation et de valorisation de l'association s'affirmeront conjointement, et plus les associations devront être vigilantes et même exemplaires pour être à la hauteur de l'exigence démocratique et favoriser une plus large participation. Même si dans les sondages la non participation s'explique tout autant par le manque de temps, l'insuffisance d'information, l'accessibilité, ou le simple intérêt, les associations pourraient, dans bien des cas, améliorer leurs modes de fonctionnement et mieux prêcher par l'exemple. Elles doivent encore mieux coller à l'image qui les rend si populaires.

Acteurs sociaux aspirant à devenir des partenaires sociaux et politiques, les associations doivent également affronter et dépasser leurs contradictions. Elles sont nombreuses. Comment en effet concilier souplesse d'organisation, liberté individuelle et autonomie de chacun avec l'efficacité de l'intervention publique et la nécessaire institutionnalisation qui leur donneraient plus de poids dans la négociation ? Ce nouveau modèle de régulation institutionnelle, même s'il est aujourd'hui facilité par les nouvelles technologies de communication, se cherche encore. Comment faire le pont et trouver le bon

équilibre entre des associations plutôt tournées vers la contestation et la transformation sociale (AC! Agir ensemble contre le chômage, Droits devant!!, Dal, etc.) et des associations gestionnaires (associations d'insertion par l'économique ou associations caritatives du type Secours populaire, Secours catholique, Fnars, etc.) à la recherche de solutions immédiates, absorbées par la gestion du quotidien et surtout très dépendantes des pouvoirs publics ? Comment affirmer son autonomie quand on est aussi tributaire du financement public et d'un clientélisme que les pouvoirs ne se privent pas d'exercer ? Comment également ne pas céder au particularisme ou même au corporatisme et trouver les formes d'union qui garantissent le respect de l'intérêt général ? A quelles conditions des associations particulières peuvent-elles se réclamer de l'intérêt général ?

La question de la régulation institutionnelle n'est pas seulement interne aux différents mouvements, elle se pose autant dans l'action collective entre les mouvements et dans la recherche d'une cohérence propre au mouvement social dans son ensemble. Elle est même problématique quand il s'agit de se coordonner avec des partenaires d'une autre nature comme les centrales syndicales. De nouvelles alliances se cherchent. Les syndicats sont de plus en plus sensibles à la forme associative qui réussit si bien aux nouveaux mouvements et ne veulent pas être distancés par les mouvements pour une autre mondialisation notamment. La situation s'est en effet inversée : les associations sont plus souvent à l'origine des luttes, ce sont elles, par exemple, qui composent le noyau dur du Forum social européen et qui accueillent les syndicats comme la Confédération Européenne des Syndicats (CES), mais aussi la CGT et la CFDT. Lors du forum de Florence, le leader de la CGT, Bernard Thibault le disait explicitement : "Il nous faut apprendre à travailler avec d'autres types d'organisations critiques. Nous n'avons pas le monopole de l'analyse ou du débat sur les questions sociales." C'est un progrès, même si les syndicats ne sont pas encore prêts à admettre d'autres partenaires sociaux dans la négociation sociale et encore moins à ouvrir la discussion sur les différentes formes de représentation du mouvement social.

Les mouvements sociaux doivent désormais affronter ces questions institutionnelles, même si certains redoutent d'y perdre leur âme. Leur poids social, leur influence croissante dans le débat politique le commande. Surtout quand certaines d'entre elles vont jusqu'à participer au processus législatif, en rédigeant parfois mot pour mot les futurs textes de loi, et non des

moindres. C'est le cas d'ATD-Quart monde qui a grandement contribué à la mise en place du RMI en 1989, de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) et du collectif Alerte pour la loi sur les exclusions, ou d'une coordination associative (Croix rouge, Médecins du monde, Remède, ATD-Quart monde, etc.) pour l'adoption de la loi sur la couverture maladie universelle (CMU). Sans compter toutes les mesures qu'elles ont plus ou moins directement inspirées. Comme l'écrivait déjà Tocqueville : "Les associations n'ont pas le droit de faire la loi, mais ont le pouvoir d'attaquer celle qui existe et de formuler d'avance celle qui doit exister." Certes, mais pas de façon occulte ou selon le bon vouloir du pouvoir politique, mais sur la base de règles claires et transparentes dans le cadre d'un partenariat politique reconnu par tous. Loin d'y perdre leur âme, les associations pourraient au contraire y donner leur pleine mesure en réintégrant la société civile dans le jeu politique.

Sue, Roger : «La Société civile face au pouvoir » - Paris : Presse de Sciences Po, 2003 – (La Bibliothèque du citoyen) - Chapitre 3, pages 41 à 55.